



DÉFINITION DU RISQUE

Les produits chimiques sont présents dans tous les secteurs d'activité, sous forme de colles, de solvants, de produits de nettoyage, de fumées de soudage, etc. Ils sont utilisés volontairement ou sont émis dans l'environnement de travail par les procédés de fabrication.

L'exposition aux produits chimiques peut se faire par :

- voie orale : Le produit peut être avalé par accident (mains souillées portées à la bouche, pipetage avec la bouche, déglutition de produits préalablement inhalés, etc.) ;
- voies respiratoires : le produit peut être inhalé avec l'air ambiant (voie principale pour les gaz, les particules fines peuvent pénétrer dans les poumons jusqu'aux alvéoles) ;
- contact cutané/oculaire/muqueuse : Le produit peut traverser la peau/les yeux (manipulation de produits sans gants ou sans lunettes, éclaboussures accidentelles, etc.).

RÈGLEMENTATION

L'évaluation du risque chimique est réglementée par le Code du travail :

- [R.4412-5](#) à 10 : dispositions applicables à l'évaluation en tant que telle ;
- [R.4412-11](#) à 22 : dispositions applicables aux mesures et moyens de prévention du risque chimique (l'article [R.4412-13](#) définit notamment la notion de risque faible) ;
- [R.4412-61](#) pour les dispositions spécifiques aux CMR.

INFORMATIONS & CONSEILS DE PRÉVENTION

1. LES DANGERS

- Le risque d'incendie/explosion : les produits inflammables, explosifs ou comburants peuvent déclencher ou alimenter un incendie ou une explosion ;
- Les réactions dangereuses : les produits chimiques peuvent être instables ou incompatibles entre eux et provoquer des explosions, des projections de matières, etc.

2. LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Les produits chimiques peuvent agir rapidement même à faibles doses (toxicité aiguë) ou sur le long terme à doses répétées (toxicité chronique). Selon la voie de pénétration, la nature du produit, la quantité et la durée d'exposition, les conséquences peuvent se traduire par :

- une irritation oculaire/cutanée ;
- des brûlures cutanées ;
- de l'asthme ;
- des cancers ;
- une surdité (substances ototoxiques), etc.

3. LES CONSEILS « STANDARDS » DE PRÉVENTION

L'évaluation des risques est la base de la démarche de prévention du risque chimique.

Il faut donc :

- repérer les dangers chimiques dans l'entreprise :
 - ✓ inventaire des produits,
 - ✓ caractérisation des dangers en utilisant les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et les étiquetages, en tenant compte des produits émis par les procédés de production, les déchets, etc.),



- analyser les conditions d'expositions au risque chimique :
 - ✓ identification des situations dans lesquelles les produits chimiques sont utilisés (avec quels équipements de protection collectifs et individuels, les quantités manipulées, la fréquence et la durée d'utilisation. Les expositions accidentelles sont aussi à prendre en compte),
- évaluer et hiérarchiser le risque :
 - ✓ utilisation d'une méthode de cotation,
 - ✓ mesurage des expositions,
- élaborer un plan d'action en tenant compte des principes de prévention :
 - ✓ substitution des agents chimiques dangereux ;
 - ✓ mise en place de systèmes de ventilation ;
 - ✓ choix des Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés ;
 - ✓ formation des salariés au risque chimique ;
 - ✓ stockage adapté des produits.
- tracer :
 - ✓ vérification des installations ;
 - ✓ contrôle des expositions.

Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et mis à disposition du médecin du travail, des membres du CSE ou à défaut, des personnes exposées à un risque pour leur santé ou sécurité.

Outil et aide à l'évaluation du risque chimique par ST72

Le Service ST72 peut vous accompagner dans votre démarche de prévention du risque chimique en :

- analysant des situations de travail réelles ;
- faisant des études de métrologie et/ou en analysant des résultats (exposition, ventilation, etc.) ;
- mettant à disposition, en formant et en accompagnant à la gestion du risque chimique avec l'outil Colibrisk : un module reconnu d'évaluation du risque chimique ;
- donnant des conseils techniques en prévention du risque chimique.

ST72 organise régulièrement des sessions de formation à cet outil, voir [rubrique agenda sur le site ST72.org](#), ou n'hésitez pas à nous contacter risquechimique@st72.org.

POUR EN SAVOIR PLUS

INRS

- [Logiciel SEIRICH](#) : « Un outil pour évaluer et prévenir les risques chimiques dans votre entreprise »

Outil Présanse :

- [Le risque chimique en milieu professionnel, des outils pour agir](#) : téléchargement gratuit de l'outil Colibrisk

Santé au Travail 72 :

- [Brochure](#) : « Agir ensemble sur le risque chimique »
- Accompagnement : ST72 propose des réunions d'informations sur le risque chimique et l'accompagnement Colibrisk, n'hésitez pas à nous contacter : risquechimique@st72.org